

Peste Porcine Africaine en Italie :

Point de situation de l'autre côté de la frontière

Le point sur la situation sanitaire en Italie

L'Italie a déclaré un 1^{er} cas de PPA sur un sanglier sauvage le 5 janvier dernier à la frontière entre les régions italiennes Piémont et Ligurie. Une zone infectée a été mise en place dont le contour a évolué au fur et à mesure des cadavres trouvés positifs. Au 5 Juillet, 160 cadavres de sangliers se sont révélés positifs. La plupart des cas sont situés entre deux autoroutes qui traversent la zone infectée selon un axe Nord-Sud, les plus proches étant situés à environ 80 km de la frontière française.

Aucun cas n'a été déclaré en élevage à ce jour, mais par mesure de précaution, l'ensemble des élevages de porcs situés dans la zone infectée ont été dépeuplés et les mesures de biosécurité renforcées sur l'ensemble du territoire.

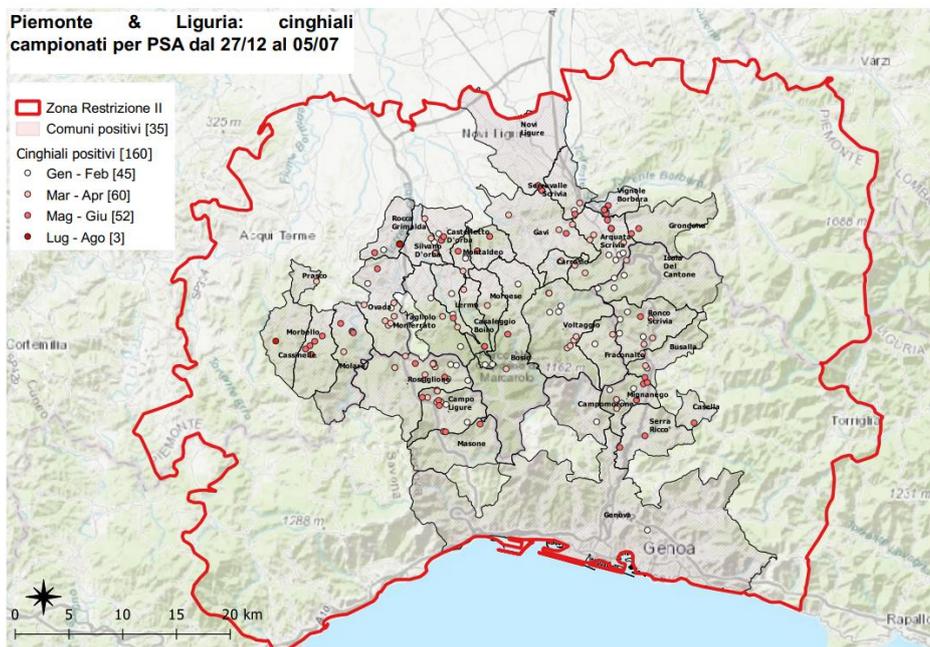


Figure 1 source : <https://www.izspltv.it/index.php>

Le 5 mai 2022, un sanglier agonisant a été trouvé positif dans la région du Latium, au Nord Est de Rome, ainsi qu'un autre cas, pour l'instant isolé à 65 km dans les alentours de Rieti. Au 4 juillet 2022, ce sont 42 sangliers qui ont été trouvés positifs dans cette zone. Un foyer dans une basse-cour a également été détecté le 9 juin 2022.

Il s'agit d'une zone très urbanisée et où la population de sangliers est très dense. Une zone infectée ainsi qu'une zone de vigilance ont été mise en place autour de ces cas. L'origine de ce nouveau foyer en Italie reste indéterminée mais pourrait être aussi bien lié aux cas d'Italie du Nord qu'à la consommation de produits carnés contaminés en provenance d'Europe de l'Est ou d'Asie.

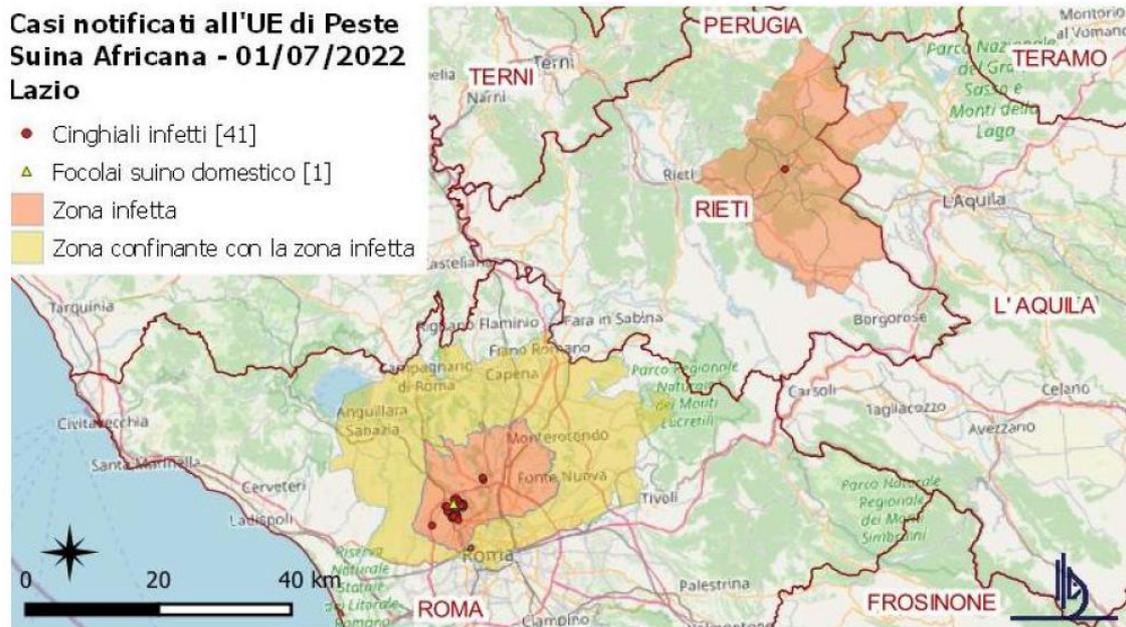


Figure 9. Localisation des cas, de la zone infectée et de la zone de vigilance vis-à-vis de la PPA dans la région du Latium (Source : [IZS Umbrie et Marche LNR PPA le 01/07/2022](#)). Les points rouges correspondent aux cas sauvages, les triangles jaunes aux foyers domestiques, les zones orangées aux zones infectées et les zones jaunes aux zones de surveillance.

Le point sur les mesures prises en Italie

Seules les mesures en Ligurie-Piémont seront détaillées, car il s'agit de la zone infectée la plus proche de la France.

La plupart des cas étant situés entre deux autoroutes qui traversent la zone infectée, selon un axe Nord-Sud, les clôtures présentes le long de ces autoroutes ont été renforcées pour limiter le passage des sangliers. Une dizaine de cas se trouvant à l'extérieur de ces axes, à l'Ouest comme à l'Est, un second rideau de clôtures est en cours de pose

Des ordonnances publiées en mars 2022, sont venues préciser les mesures de contrôle des populations de sangliers en fonction de chaque sous zone :

- Une zone à circulation active du virus (A1)
- Une zone dite à « haut risque », 10 km autour de la zone de circulation de circulation active (A2)
- Une zone de surveillance, 20km autour de la zone à circulation active du virus (A3)

- Une zone non infectée (A4)

1. Zone infectée : zone de circulation active du virus (ACA)
2. Zone infectée : zone à haut risque (HR)
3. Zone de surveillance (ZS)
4. Zone non affectée (A1)

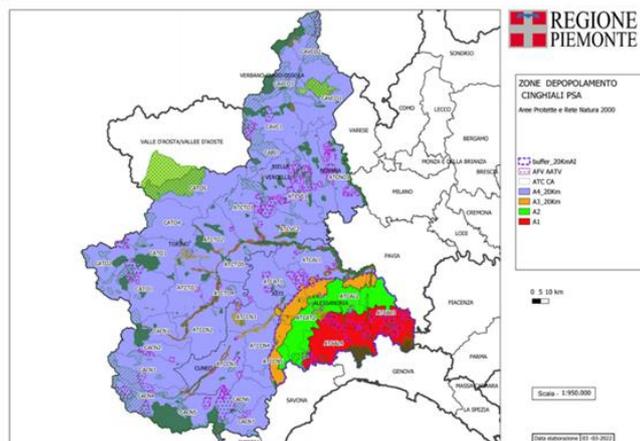


Tableau 1 Mesures de surveillance et de contrôle des populations de sangliers dans le Piémont

Zone	Mesure de contrôle des populations de sangliers	Mesures de surveillance
A1	Capture des sangliers par piégage (cage ou enclos)	Recherche active de cadavres avec mesures de biosécurité
A2	Capture des sangliers par piégage	
A3	Tirs à l'approche avec système de visée, tirs de nuits Utilisation des chiens possible si tenus en laisse	Surveillance événementielle des mortalités de sangliers
A4	Chasse autorisée en complément des mesures appliquées en zone A2 et A3	

Source : Plateforme ESA <https://www.plateforme-esa.fr/page/bulletin-hebdomadaire-de-veille-sanitaire-internationale>